

Nos examens d'écoles primaires correspondent-ils aux besoins actuels? [suite et fin]

Autor(en): **Barbey, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tour, s'étaient mises à l'œuvre, de même que le Lycée des jeunes filles et le Collège Saint-Michel. Mais voilà les Archives, la Bibliothèque cantonale, les Musées, les associations savantes et enfin l'exposition de l'Université formant le vis-à-vis d'une petite salle de classe modèle pour le premier âge et groupant ses nombreuses thèses de doctorat, ses « Collectanea », les ouvrages édités par le corps professoral, ainsi que les préparations démonstratives des Instituts de la Faculté des Sciences.

Quittant enfin le compartiment débordant d'une documentation copieuse sur les sociétés et les organisations sociales et économiques créées un peu partout en pays de Fribourg, vous auriez trouvé dans la visite du groupe 4, — nous aimons à le croire — autant de plaisir qu'en ont éprouvé ceux qui avaient la charge de sa préparation et qui y ont longtemps rêvé.

E. G.



Nos examens d'écoles primaires correspondent-ils aux besoins actuels ?

(Suite et fin.)

Parmi les personnes bien au courant de nos questions scolaires, qui n'oserait affirmer que la tâche incombant aux inspecteurs pendant la longue et redoutable période des examens officiels est non seulement très pénible, excessive même, mais encore jusqu'à un certain point fastidieuse et même stérile ?

Nos arrondissements scolaires ont, en moyenne, — même lorsque le 9^{me} sera créé en automne 1921, — de 70 à 80 classes et 40 cours de perfectionnement. Cela représente, au minimum, une centaine de séances d'examens, séances qui se prolongent parfois chacune jusqu'à 4 1/2 heures et 5 heures de temps, ce qui est d'ailleurs un excès d'abord pour les élèves et surtout pour les commissions scolaires peu habituées à faire une aussi longue sieste, en suivant le fil ténu de l'investigation pédagogique.

L'inspecteur supporte tous les jours ces doubles séances pendant plus de deux mois consécutifs ; il termine son examen par un rapport oral ayant pour but de donner un aperçu général de ses constatations et de décerner le plus d'encouragements possible à maître et élèves. Après quoi, il doit régler, d'entente avec les autorités locales, une foule de menues questions dont la solution est souvent assez ingrate. Or, nous prétendons qu'une telle besogne est écrasante et qu'elle a surtout pour défaut de ne pas produire des résultats correspondants à l'effort déployé.

D'autre part, les examens sérieux, objectifs, impartialement dirigés, doivent être maintenus. Ils sont une condition *sine qua non*

du progrès continu de l'instruction et de l'éducation populaires. Leur suppression radicale ne pourrait être compensée par aucune organisation pouvant garantir la même efficacité.

Et voici maintenant sur quels points, à notre avis, devrait porter la réforme préconisée :

Au lieu de porter leur investigation sur toutes les branches du programme, les inspecteurs ne pourraient-ils pas se contenter d'examiner les élèves sur quelques branches seulement qui seraient désignées par le sort, séance tenante, ou choisies à mesure que l'examen se poursuivrait ? Pour établir une certaine unité, la conférence des inspecteurs pourrait déterminer, d'année en année, la procédure à suivre sous ce rapport. Ainsi, au lieu d'interroger dans tous les cours, sur toutes les subdivisions de la langue maternelle, on pourrait une fois se limiter à la lecture avec grammaire appliquée, une autre fois au vocabulaire avec grammaire théorique et orthographe d'usage. La géographie, l'histoire et l'instruction civique interviendraient tour à tour, mais sans un ordre conventionnel et prévu d'avance ; il en serait de même de l'histoire naturelle, de l'intuition, du calcul oral, etc. L'histoire sainte, qui revêt une importance capitale en raison de son caractère religieux et moral, serait chaque année passée au crible d'un contrôle serré. De cette manière, l'examen serait beaucoup plus approfondi et jamais livré au jeu du hasard quant aux résultats. Non seulement une poignée d'élèves seraient interrogés, mais tous ou presque tous sur les branches figurant au programme du jour. Les questions posées seraient nombreuses et nettement graduées comme difficulté ; l'inspecteur pourrait vraiment suivre une méthode dans sa manière d'interroger ; l'examen deviendrait, de la sorte, un enseignement et une démonstration. Les notes de la classe seraient comparées à celles de l'examen et les moyennes générales seraient plus exactes. Le maître et les élèves sentiraient mieux qu'ils sont suivis de près, que leurs efforts sont appréciés, que les lacunes véritables sont constatées. Par le fait, l'inspecteur serait à même de découvrir les causes réelles des faiblesses existantes, de mettre le doigt sur la plaie, comme aussi de se rendre compte des moyens mis en valeur pour assurer le succès d'une classe. Les directions qui feraient suite à un tel examen seraient sûres et précises.

Les épreuves écrites seraient également simplifiées, car pourquoi faut-il que l'examen comprenne nécessairement pour chaque élève un exercice de composition, des problèmes et, dans certains cas, une dictée ou un autre travail en application d'une branche accessoire ? Sous ce rapport, il faut reconnaître que notre système actuel est entaché d'une grave faute pédagogique. En effet, nous demandons aux élèves de produire en un temps relativement court tous les genres de travaux écrits, en usage à l'école primaire, et cela dans une atmosphère d'énervement provoqué, bien à l'avance, par des

répétitions longues et fastidieuses, au milieu de distractions continues suscitées par des visiteurs plus ou moins nombreux et souvent peu habitués à observer le silence et à garder le calme qui doivent faire règle dans le temple de l'éducation.

Ajoutez à cela les appels réitérés de l'inspecteur qui, à tout instant, change de branche et de sujet et réunit autour de lui, pour scruter leur savoir, un nouveau groupe de jeunes interlocuteurs. Rien n'empêcherait, en matière d'épreuves écrites, de diviser les élèves de chaque cours en deux séries, dont l'une aurait un exercice de rédaction et de comptabilité, et l'autre, d'arithmétique et de dessin. Les résultats n'en seraient que plus probants et le travail, moins précipité, s'exécuterait dans des conditions normales.

Tenant compte de ce qui précède, nous estimons que deux heures suffiraient amplement aux épreuves orales et deux autres heures, au maximum, à l'examen écrit. Nous entendons par là scinder complètement l'oral de l'écrit, en séparant même chaque partie par une halte récréative, de manière à ce que l'élève soit constamment attentif et dispos. Ce temps serait naturellement réduit pour les enfants du degré inférieur. Mais que ferait l'inspecteur pendant les épreuves écrites ? Il ne se contenterait pas d'un brin de causette avec les membres de la commission scolaire, mais il aurait l'œil ouvert sur les élèves en train de rédiger ou de calculer, il contrôlerait les cahiers, et les registres scolaires (revue souvent négligée et superficielle), il se rendrait compte de toutes les initiatives prises par le maître non seulement dans le domaine strict de l'instruction, mais dans celui, encore plus essentiel, de l'éducation religieuse, morale, physique, professionnelle. Il rédigerait ses notes d'inspection en s'inspirant de ses impressions prises sur le vif ; ses observations deviendraient ainsi plus parlantes, plus concluantes et plus aptes à faire réaliser de nouveaux progrès, car l'inspecteur doit avoir à cœur de collaborer avec chacun de ses maîtres et de les guider dans la difficile mission qui leur incombe. A un moment donné, lorsque les élèves auraient achevé leur composition de langue maternelle ou résolu leurs problèmes, il pourrait corriger et sanctionner séance tenante un certain nombre de travaux, contrôle immédiat qui présente de réels avantages.

Nous avons dit plus haut que, grâce à une semblable combinaison, l'inspecteur aura le loisir d'organiser une épreuve de comptabilité et de dessin. Là encore se présentera l'occasion facile et non encombrante de contrôler deux branches qui, avouons-le, ne sont de loin pas l'objet des soins que réclament les besoins actuels. Or, le programme surchargé des séances d'examen, telles qu'elles ont lieu actuellement, ne permet pas en cela un contrôle sérieux et efficace, pouvant orienter l'école vers son perfectionnement continu.

Non seulement, les résultats seront plus probants, mais l'inspecteur d'abord et tous ceux qui l'écoutent et répondent à ses questions

seront finalement moins surmenés et auront la satisfaction d'avoir accompli un travail plus fructueux et plus rationnel.

Nous voulons conclure. Si nous avons soulevé ici la question des examens scolaires, c'est, d'une part, pour en démontrer l'importance au point de vue de la saine émulation et du progrès; c'est, d'autre part, pour faire ressortir aux yeux de tous les éducateurs et de tous ceux que cela intéresse, que les examens ne sont pas les seuls moyens de contrôle à notre portée et que l'organisation doit en être telle que rien de ce qui s'y fait ne doit être factice ou superficiel, mais que tout doit converger vers le bien général de l'enfant et de la jeune génération, espoir de l'avenir.

On ne travaillera pas moins dans les écoles le jour où les examens seront simplifiés et organisés plus rationnellement, et surtout on travaillera mieux c'est-à-dire avec plus d'intelligence et de conscience pédagogique.

F. BARBEY.

La gymnastique scolaire chez nous

Il n'est certes pas téméraire d'affirmer que, à l'heure actuelle, un mouvement universel se manifeste en faveur de l'éducation physique de l'enfance et de l'adolescence.

Hautes autorités, médecins, physiologues, psychologues se préoccupent de cette question dans tous les pays et collaborent à lui donner la meilleure solution, convaincus que de celle-ci dépend en partie l'avenir de la race.

Notre législation qui a rendu l'enseignement de cette branche obligatoire dans les écoles primaires et les cours de perfectionnement prouve l'intérêt accordé à la gymnastique scolaire par nos autorités supérieures depuis tantôt une trentaine d'années.

Mais les résultats obtenus en ce domaine correspondent-ils, dans notre canton, aux vœux de l'autorité, aux sacrifices par elle consentis?

Nous répondrons franchement non.

Non d'abord, si nous envisageons les résultats en eux-mêmes; non encore, si nous les comparons à ceux obtenus par la Suède, la Belgique, l'Allemagne et la plupart de nos cantons suisses.

Prenons une école de recrues pour thème de comparaison.

Tout observateur impartial sera obligé de reconnaître que nos jeunes gens manquent de souplesse, que leur allure est lourde; parmi eux, beaucoup de dos ronds, de thorax affaissés, d'épaules difformes.

Les occupations différentes des recrues des diverses régions ne suffisent pas seules à expliquer cet état notoire d'infériorité physique. Le manque d'exercices corporels gradués et méthodiques y est pour une très large part.